



ABDELHALIM BENJELLOUN
BOULEVARD LEOPOLD III 21, B013
1030 SCHAERBEEK



DATE D'ENVOI: 7 août 2018

N° DE REFERENCE: 77040436197
N° REDEVABLE: 100921207

Données de contact avec l'administration

Courrier postal: Bruxelles Fiscalité
B.P. 12014 Bruxelles Gare du Nord, 1030 Bruxelles

Mail: info.fiscalite@sprb.brussels
Fax: (0032)02.430.61.00

Guichets: Lu-ve 9h-11h45 Gare du Nord, étage 1.5

Précompte immobilier

Avertissement-extrait de rôle

Vous recevez ce document car vous êtes le titulaire d'un droit réel sur un immeuble situé en Région de Bruxelles-Capitale¹. Ce document reprend le montant à payer ainsi que le décompte définitif.

Redevable
ABDELHALIM BENJELLOUN BOULEVARD LEOPOLD III 21 1030 SCHAERBEEK Belgique

Références	
Division cadastrale	21904
Exercice d'imposition	2018
Article de rôle	1400184373
Rôle exécutoire le	03/08/2018

Paiement
Montant à payer
671,00 EUR
Date limite de paiement
21/10/2018
Compte bancaire
BE91 0972 3108 1076
BIC
GKCCBEBB
Communication structurée
+++140/0184/37343+++

Montant	
Montant de l'impôt	1.026,25 EUR
Réduction(s)	-205,25 EUR
Prime(s)	-150,00 EUR
Total	671,00 EUR

Evitez des frais supplémentaires en payant à temps².

Paiement

Vous devez payer par **virement bancaire**, sur notre numéro de compte et avec la communication structurée indiquée (voir cadre paiement).

Facilités de paiement

Si vous éprouvez des difficultés pour payer le montant de l'impôt, vous pouvez demander un délai de paiement supplémentaire ou un paiement échelonné. Introduisez votre demande avant la date limite de paiement:

- par e-mail ou par courrier (voir nos données de contact);
- en utilisant le **formulaire de contact** disponible sur notre site internet <https://fiscalite.brussels>.

E.R : D. Dewymmer, Bd du Jardin Botanique 20, 1030 Bruxelles

Een Nederlandstalig document is verkrijgbaar op schriftelijke aanvraag.

¹ Bruxelles Fiscalité » est la dénomination par laquelle le Service public régional de Bruxelles Fiscalité est désigné.

² Article 251 du Code des impôts sur les revenus 1992.

³ Article 414 du Code des impôts sur les revenus 1992.